



PROJET REGIONAL D'ACCES A L'ELECTRICITE ET DE TECHNOLOGIE DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES (BEST - P167569)

**Termes de référence pour le recrutement d'un Consultant sur les aspects Violences Basées
sur le Genre (VBG), dans le cadre du projet BEST - Niger**

Octobre 2021

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec l'avènement du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale et l'édiction de ses dix (10) nouvelles Normes Environnementales et Sociales (NES)¹ le 1^{er} octobre 2018 ; la Banque mondiale a davantage renforcé/magnifié toute l'importance de l'inclusion/exclusion sociale, et notamment la prise en compte des aspects Genre et Vulnérabilité dans ses opérations de Financement de Projets d'Investissement (FPI). Dans cet effort de mise en exergue des aspects Genre et Vulnérabilité, l'accent est surtout mis sur la prévention et la réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris les Exploitations, Abus et Harcèlements Sexuels (EAS/HS), etc.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dans le monde, **35%** des femmes ont été survivantes de violence physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque Mondiale reconnaît que la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Toutefois, la récente Note de bonne pratiques pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil ² (*Note de Bonnes Pratiques EAS/HS*), reconnaît que des opérations comportant des grands travaux d'installation d'équipements, comme le Projet Régional d'Accès à l'Électricité et de Technologie de Stockage d'Énergie par Batteries (BEST), peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation, d'abus et d'harcèlement sexuels (EAS/HS), exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières, par exemple :

- Les projets avec un afflux important de travailleurs peuvent accroître la demande de travail de sexe – même augmenter le risque de traite des femmes à des fins de travail de sexe – ou le risque de mariage précoce dans une communauté où le mariage avec un homme employé est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente et une chance de sortie de la pauvreté. En outre, des salaires plus élevés pour les travailleurs d'une communauté peuvent entraîner une augmentation des rapports sexuels transactionnels, tout comme des pratiques de la polygamie voire de la pédophilie, notamment à l'endroit des mineurs, surtout garçons. Le risque de rapports sexuels entre travailleurs et mineurs, même lorsque le rapport n'est pas transactionnel, peut également augmenter.
- Les projets créent des changements dans les communautés dans lesquelles ils opèrent et peuvent provoquer des changements dans la dynamique du pouvoir entre les membres de la communauté et au sein des ménages. Par exemple, les hommes dans la communauté peuvent être gênés voire jaloux lorsqu'ils pensent que les travailleurs interagissent avec les femmes de la communauté ou lorsque les femmes employées par le projet commencent à amener plus d'argent au foyer que d'habitude. Par conséquent, des comportements abusifs peuvent se produire non seulement entre le personnel affecté au projet et ceux qui vivent sur le site du projet et aux alentours, mais aussi au sein des foyers des personnes affectées par le projet.
- Lorsqu'il y a redistribution des terres – par exemple en raison de la réinstallation de femmes lors de travaux d'installation – les femmes peuvent être extrêmement vulnérables aux incidents de

¹<http://documents.worldbank.org/curated/en/383011492423734099/pdf/114278-WP-REVISED-PUBLIC-Environmental-and-Social-Framework.pdf>

²<http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf>

VBG. C'est particulièrement vrai dans les pays de l'Afrique de l'Ouest/CEDEAO où les systèmes juridiques empêchent aux femmes de détenir des titres fonciers.

- L'insécurité des femmes et des filles, mais aussi des jeunes garçons, augmente en raison du manque d'options de transport appropriées. Le fait de se rendre au travail et d'en revenir peut dans certains contextes forcer les filles et les jeunes garçons à emprunter des trajets dangereux, mal éclairés ou des transports publics peu sûrs. En effet, des études ont montré que le risque de violence est accru lorsque les femmes doivent parcourir de longues distances pour accéder à des possibilités d'emploi ou sont forcées de voyager la nuit (*à l'aube ou tard dans la soirée*) pour se rendre au travail ou pour rentrer.

La "Note de Bonnes Pratiques" (NBP) sur Genre et Vulnérabilité, en particulier sur les EAS/HS a été préparée par la Banque mondiale pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuel (EAS/HS), que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les Emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement.³

Comme sus-annoncé, les nouvelles normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2018 contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. Cette note de bonnes pratiques renseigne les équipes de projet et le client sur les bonnes pratiques permettant de mieux gérer les risques et effets de la EAS/HS tant dans le contexte du Cadre Environnemental et Social (CES), notamment les Normes Environnementales et Sociales (NES) ci-après, tout comme dans les mesures de politiques opérationnelles de sauvegarde (PO/PB) antérieures au CES:

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'un(e) Consultant(e) en Genre et Vulnérabilité Spécialisé(e) dans les VBG, y compris les EAS/HS, pour accompagner la bonne exécution du projet BEST durant tout son cycle de vie.

2. CONTEXTE DU PROJET

Dans l'optique d'augmenter l'accès au réseau électrique en Mauritanie, au Niger, au Sénégal, au Mali, et en Côte d'Ivoire et d'améliorer la capacité du système électrique pour assurer un fonctionnement synchrone dans le système électrique de la CEDEAO, la Commission de la CEDEAO, avec l'appui de la Banque Mondiale, a initié le Projet Régional d'Accès à l'Électricité et de Technologie de Stockage d'Énergie par Batteries (BEST). Le projet permettra de contribuer à améliorer les revenus des communautés locales et leur cadre de vie, à travers la réduction des coûts d'accès au service public de l'électricité, afin de réduire l'exode rural et surtout l'immigration des jeunes locaux vers d'autres pays ou continents.

Le projet proposé financera des travaux d'électrification en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. En Mauritanie, le projet développera l'électrification rurale grâce à la densification du réseau autour des sous-stations de l'interconnexion OMVS le long de la zone fragile de la frontière sud avec le Sénégal. Au

³ <http://www.worldbank.org/en/topic/gender>

Sénégal, le projet électrifiera les communautés autour des sous-stations de l'OMVG notamment en Casamance. Au Niger, le projet électrifiera les communautés le long des interconnexions Niger-Nigeria dans la zone du fleuve et le centre-est, la dernière étant l'une des zones de drapeau rouge du Niger. Le projet vise à donner accès à environ 1,8 million de personnes dans les trois pays. Le projet vise à augmenter les taux d'accès au Sénégal de 62 à 67%; Mauritanie de 43 à 56% et Niger de 20 à 22,5%.

En Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, le projet proposé financera des équipements BEST pour soutenir la synchronisation, pour favoriser le marché régional de l'énergie en soutenant l'intégration des énergies renouvelables variables et en fournissant des services auxiliaires⁴, et améliorer la stabilité du réseau régional et sa fiabilité en augmentant la réserve d'énergie en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. En outre, le projet proposé vise à construire l'institution régionale ERERA. Ces résultats peuvent être atteints efficacement en adoptant l'approche régionale pour les raisons suivantes: (i) la synchronisation du système nécessite une approche holistique pour optimiser les investissements; (ii) des économies d'échelle par une mise en œuvre conjointe au niveau de la CEDEAO qu'il ne serait pas possible de réaliser dans le cadre d'une approche à un seul pays; (iii) un programme régional peut garantir que tous les pays adopteront un équipement standard de qualité harmonisé et similaire, et (iv) l'appui institutionnel aux institutions clés ERERA et ICC ne peut être obtenu que dans le cadre d'une approche régionale.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans les efforts déployés par la CEDEAO pour accroître la capacité du système électrique de l'espace, en vue de sécuriser le fonctionnement synchrone, de permettre l'intégration des énergies renouvelables et le commerce de l'énergie, tout en veillant à la protection et à la conservation de l'environnement.

Composantes du Projet

Cet objectif de développement durable du projet sera atteint au travers de quatre composantes, à savoir:

Composante 1 : Conception, fourniture et installation d'infrastructures de distribution d'électricité (coût estimé : 286 millions de dollars EU, dont 286 millions de dollars EU IDA). Cette composante prend spécifiquement en charge la conception détaillée, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution à partir des sous-stations WAPP 225/33 kV avec le champ d'application suivant: (a) lignes MT; (b) sous-stations de distribution MT/BT; c) des lignes BT pour étendre la couverture du réseau et maximiser le nombre de nouvelles connexions; et (d) l'équipement de connexion du dernier kilomètre, y compris les points de service, les compteurs prépayés et les cartes prêtes pour les clients BT et les disjoncteurs différentiels pour les clients MT.

Composante 2 : Conception, fourniture et installation des équipements BESS (coût estimé : 131 millions USD, dont 131 millions USD IDA). Cette composante comprend la fourniture et l'installation d'un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de 205 MWh pour assurer un contrôle de fréquence au système d'alimentation du système d'Echanges d'Énergie Électrique de l'Afrique de l'Ouest (EEEO). Elle comprend tous les éléments nécessaires pour connecter le système au jeu de barres HTB de la sous-station. Les équipements seront installés dans quatre sous-stations en Côte d'Ivoire (105 MWh), une au Mali (80 MWh) et une au Niger (20 MWh).

⁴ Les services auxiliaires sont les services nécessaires pour soutenir le transport d'énergie électrique du vendeur à l'acheteur compte tenu des obligations des zones de contrôle et des services de transport dans ces zones de contrôle et pour le système interconnecté dans son ensemble pour maintenir des opérations fiables.

Composante 3 : Supervision de la construction et conseil technique (coût estimé : 12 millions de dollars, dont 12 millions de dollars de l'IDA). Cette composante financera les coûts liés au recrutement de l'ingénieur conseil qui sera recruté sur une base concurrentielle dans le cadre du projet pour superviser les travaux réalisés dans le cadre des composantes 1 et 2. L'ingénieur conseil surveillera également le respect des instruments de sauvegardes (environnementaux et sociaux) liés à la construction. L'IC assistera chaque Unité de Mise en Œuvre du Projet (UMOP) et l'Unité Régionale de Coordination (URC) pendant la préparation et l'évaluation des offres, et la négociation des contrats avec les soumissionnaires adjudicataires/entreprises sélectionnés et sera chargé de la supervision et de la gestion du projet dans son ensemble. L'IC produira et soumettra un rapport trimestriel à chaque UMOP et des rapports d'étape trimestriels combinés pour l'ensemble de la composante distribution à l'URC. L'URC produira des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre globale de toutes les composantes, notamment l'assistance technique à la CEDEAO, et les soumettra à la Banque mondiale.

Composante 4 : Coordination du projet et assistance technique (coût estimé: 36 millions de dollars, dont 36 millions de dollars de l'IDA). Dans l'esprit du renforcement des capacités nationales et régionales, cette composante financera une combinaison d'assistance technique et d'appui à la gestion de projet pour aider les bénéficiaires à mettre en œuvre avec succès le projet et à se préparer aux phases futures du programme. Plus précisément, cette composante financera le renforcement des équipes de mise en œuvre des bénéficiaires responsables de la mise en œuvre du projet, les coûts attendus du projet associés à la gestion des aspects de sauvegardes environnementales et sociales hors frais de réinstallation. En outre, cette composante fournira une assistance technique au régulateur régional ERERA.

Dans le cadre de ce projet BEST, huit (08) sur dix (10) des NES ont été jugé pertinentes.

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 5 : Acquisition de terres, Restriction de l'utilisation des terres et réinstallation involontaire
- NES no 6 : Préservation de la Biodiversité et sécurité des populations ;
- NES no 8 : Patrimoine Culturel ; et
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

3. CONTEXTE NATIONAL DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Le Niger se classe dernier sur 189 pays dans l'indice des inégalités entre les sexes (PNUD 2020). La violence basée sur le genre (VBG) est très répandue et on estime que 43% des femmes dans tout le pays ont subi des violences physiques à un moment de leur vie, tandis que 28% ont été victimes de violences sexuelles (HCR 2010). En plus, l'UNICEF estime que le Niger a le taux de prévalence du mariage des enfants le plus élevé au monde, avec 77% des filles mariées avant l'âge de 18 ans (EDS 2012) et 28% avant l'âge de 15 ans. En outre, les indicateurs de substitution au Niger pour les normes sociales semblent légitimer, tolérer et promouvoir la VBG, la violence conjugale étant considérée comme justifiée par 59,6% des femmes (EDS 2012), contre une moyenne régionale de 45,7%. Au Niger, il n'y a pas de lois sur la violence domestique ou des peines aggravées pour les crimes contre les conjoints ou les membres de la famille.

Selon la PNG : « Les filles et les femmes subissent toutes sortes de violences parmi lesquelles les violences sexuelles et psychologiques sont les plus visibles du fait de la précocité des mariages avec son lot de conséquences sur leur intégrité physique et leur santé[...] L'âge moyen du mariage est de 15 ans ; entre 15 et 19 ans, 36% des filles sont déjà mères ou enceintes. Le mariage d'enfants ou mariage précoce a pour conséquence les grossesses précoces avec des cas d'invalidité dont la fistule et beaucoup de cas de mortalité maternelle. Le Niger enregistre une fréquence anormalement élevée de fistules. L'âge moyen des patientes est de 13 ans et la fistule survient dans 58% des cas lors du premier accouchement ». ⁵

Dans la société nigérienne les violences basées sur le genre se manifestent sous plusieurs formes. Cela apparaît dans les rares recherches menées au Niger comme celles réalisées dans les régions d'Agadez et de Zinder (Etude sur les Violences faites aux femmes dans les régions rapport région d'Agadez et rapport région de Zinder, Oxfam, 2006) et dans les régions de Dosso et de Maradi (Etude sur les Violences faites aux femmes et aux enfants dans les régions de Dosso et Maradi, Oxfam, 2007). Les résultats de l'enquête de OXFAM de 2007, dans les régions de Dosso et de Maradi, révèlent une forte présence des violences physiques, sexuelles et conjugales ; ce que confirment plus de 60% des autorités administratives et coutumières de ces régions. La même enquête montre qu'entre 36% et 100% des chefs de ménage affirment que ce sont les violences physiques que les femmes subissent le plus et les principaux auteurs en sont les hommes chefs de ménage. ⁶

Pourtant, la Constitution nigérienne en son article 22, stipule que « L'Etat prend les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée ». Ces principes d'égalité et de protection sont renforcés par la Loi d'Organisation Judiciaire qui prône que la coutume n'est applicable que si elle est conforme, aux dispositions législatives et aux règles fondamentales concernant l'ordre public et la liberté des personnes, et, aussi aux dispositions des conventions internationales ratifiées par le Niger. Dans le même temps, des mécanismes nationaux sont mis en place par le Niger pour promouvoir les droits humains des femmes, parmi lesquels, la Politique Nationale de Genre (PNG) adoptée, le 31 juillet 2008. Le code pénal du Niger (2003) tel que amendé par la loi 2008 -18 punit les actes de violences sous diverses qualifications: coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, mutilations génitales féminines, attentat à la pudeur, harcèlement sexuel, viol... Ces différents textes de lois reconnaissent aux hommes et aux femmes les mêmes droits, à côté d'un cadre répressif qui protège les filles et les femmes contre les

⁵ A lire dans le document du PNG, 2008, p. 12

⁶ DIOP SALL. F, SALEY. D, MODIELI. A, *Ampleurs et déterminants des violences basées sur le genre*, Rapport Final, UNFPA, 2015

violences. Mais, l'absence d'un code de la famille régissant les droits de la famille, la subsistance et l'héritage constitue un vide juridique défavorable aux filles et aux femmes.⁷

En 2013, l'UNFPA a appuyé le lancement du dispositif de GBVIMS en collaboration avec les autres partenaires du Système des Nations Unies (SNU) et de la société civile. Sur un autre plan, UNFPA intervient dans des activités de formation pour un changement de comportement

4. OBJECTIFS

L'objectif général de cette consultation est de renforcer le projet BEST par le recrutement, à temps partiel, d'un Consultant en Violence Basées sur le Genre VBG et accompagner le projet au Niger tout au long de ses 6 années de mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques de l'intervention du/de la Consultant/e seront principalement axés dans :

- Appui technique dans la revue qualité des documents du projet ;
- Appui technique dans le suivi de la mise en œuvre des activités du projet, notamment dans la prévention, l'atténuation des risques adverses, et la réponse aux VBG liées à la mise en œuvre des opérations de développement et dans le soutien holistique aux survivant(e)s de ces exactions dans la zone d'intervention du projet ; et,
- Le renforcement des capacités des différents acteurs et communautés récipiendaires dans la prise en compte effective des aspects VBG et surtout EAS/HS associés aux activités du projet BEST.

Ce/Cette Consultant(e) travaillera en tandem avec les équipes de Sauvegardes de l'URC et des UMOP, sur la définition et le suivi de critères de suivi et évaluation des activités de prévention et réponses aux EAS/HS de façon éthique.

5. MANDAT ET TACHES DU/DE LA CONSULTANT(E)

L'intervention du/de la Consultant(e) sera structurée autour de 3 axes majeurs, à savoir :

- La revue de la qualité des documents du projet avec un regard d'Expert/e pour s'assurer de la bonne prise en compte des aspects VBG/EAS/HS dans les zones d'intervention du projet ;
- Le renforcement des capacités des experts du projet et de toutes les parties prenantes en matière de VBG et surtout EAS/HS durant tout le cycle de vie du projet ;
- S'assurer que le projet est performant et conformes aux normes environnementale et sociale, et avec les directives éditées dans le Guide pratique en matière de prise en compte des aspects EAS/HS ;

Les activités de renforcement des capacités sur la lutte contre les EAS/HS dans le cadre du projet BEST devront prendre en compte et contribuer à la mise en œuvre des principes suivants :

- i *Axer son action sur les survivant(e)s*: Privilégier une approche de prévention et d'atténuation des risques et impacts des VBG, et de lutte contre celles-ci, à travers un prisme axé sur les survivant(e)s, le respect de la confidentialité et la sécurité les concernant, en les reconnaissant comme principaux décideurs pour leurs propres soins et en les traitant avec considération, dignité et respect pour leurs besoins et souhaits.

⁷ Ibid.

- ii *Mettre l'accent sur la prévention* : Adopter des approches fondées sur les risques qui visent à identifier les principaux risques de EAS/HS liés au projet et à contribuer à la mise en place des mesures pour les prévenir ou les réduire au minimum.
- iii *Assurer l'appui aux survivant(e)s* : Cartographier les services existants dans les zones de mise en œuvre du projet, tout en évaluant la qualité des services qu'ils offrent, afin de mettre en place un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s choisissant d'approcher les services. Le paquet minimum des services devra inclure la prise en charge médicale, psychosociale et juridique, en conformité avec les directives nationales et les bonnes pratiques internationales, et offrir aux survivant(e)s rapportant un incident lié au projet le référencement vers le mécanisme de gestion des plaintes du projet.
- iv *Engager les communautés* : Par le biais du recrutement des points focaux communautaires que le projet diligentera en mobilisant les parties prenantes au sein de la population touchée par la mise en œuvre du projet — autorités locales, femmes leaders, organisations de la société civile, défenseurs de droits des femmes, des enfants et des groupes vulnérables — en tant que sources de connaissance des risques au niveau local, facteurs de protection efficaces et mécanismes de soutien tout au long du cycle de vie du projet BEST. L'engagement communautaire avec l'identification et appui aux points focaux dans les communautés contribuera également au renforcement des capacités et à la pérennisation des efforts, assurant en même temps que les survivant(e)s aient accès aux informations et services de façon immédiate, confidentielle, et culturellement appropriée.
- v *S'appuyer sur des données factuelles* : Formuler, lors de la formation, des approches s'appuyant sur la recherche et les bonnes pratiques nationales et internationales portant sur la façon de lutter efficacement contre les VBG/EAS/HS.
- vi *Permettre un suivi et un apprentissage continu* : Faire en sorte que l'approche suggérée par le/la Consultant (e) intègre bien un mécanisme de suivi et une analyse régulière afin de surveiller l'efficacité des stratégies et de renforcer les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir, atténuer et répondre, de façon idoine, aux EAS/HS dans le cadre du projet.

(a) Développer un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s

-

Développer un protocole de référencement et/ou prise en charge des survivant(e)s pour chaque commune d'intervention du projet à explorer lors de la formation et ensuite à disséminer auprès des communautés et des travailleurs du projet permettant la prise en charge effective et le référencement éthique et non discriminatoire des survivant(e)s de VBG dans les zones de mise en œuvre du projet. Le protocole de réponse ainsi proposé par le/la Consultant (e) veillera à assurer le respect d'une approche axée sur la/le survivant(e), mettant en priorité et à tout moment le respect de sa confidentialité, sécurité, choix et droit à la non-discrimination.

(b) Formation et sensibilisation

- Elabore des modules de formation et de sensibilisation des acteurs principaux du projet sur les aspects de VBG et EAS/HS de manière spécifique. Ainsi, le/la Consultant(e) délivrera une formation axée sur une stratégie de communication et de sensibilisation communautaire sur les VBG, avec une attention particulière sur les groupes relativement vulnérables autour ou dans le

voisinage immédiat des zones d'intervention du projet (i.e. les filles adolescentes, les filles mères, les femmes chefs de ménage, les femmes déplacées, les femmes autochtones, les garçons vivant dans la rue ou sans abri, etc.).

-
-
- Assurer la formation des UMOP aux approches de sensibilisation des communautés et à la réponse et référencement des survivantes des VBG, ainsi qu'à des thèmes spécifiques répondants aux risques de EAS/HS liés au projet afin de mieux outiller les équipes du projet à assurer que les survivant(e)s ont un réseau des personnes sûres dans leurs communautés d'origine vers qui pouvoir se tourner en cas de violences et être orientées vers les services appropriés en temps opportun ;
- Appuyer à la mise en place une campagne de mobilisation des parties prenantes en ciblant les leaders d'opinion, les organisations communautaires et les hommes et femmes influents qui jouent un rôle clé, en entretenant l'acceptation de certaines attitudes vis-à-vis des VBG, les groupes les plus vulnérables aux risques de EAS/HS et la communauté dans son complexe. Ces campagnes veilleront à inclure des messages phares sur les risques de EAS/HS liés au projet, les codes de bonne conduite du projet, les sanctions y relatives, le mécanisme de gestion des plaintes et les services disponibles pour les survivants(e)s, les façons de les saisir, le processus de gestion des plaintes, etc. ainsi que les mesures d'atténuation, prévention et réponse mises en place.

Le/la Consultant(e) s'occupera également de toute autre tâche à lui (elle) confiée par la hiérarchie.

6. PROFIL DU/DE LA CONSULTANT(E)

Le/la Consultant(e) prestataire doit avoir :

- Niveau Maîtrise ou DEA/DESS en Genre et Développement, Sociologie, Economie Sociale, etc. ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience avérée dans le domaine de la gestion des aspects Genre et Vulnérabilité, notamment la prévention et réponse aux VBG, etc.) ;
- Avoir au moins une expérience similaire dans un projet de développement, serait un atout ;
- Avoir une expérience dans la prévention et réponse aux Exploitation et Abus Sexuel ; Harcèlement Sexuel serait un atout ;
- Excellente expérience dans tous les domaines suivants : (a) Mobilisation communautaire et promotion du changement des comportements ; (b) Formation et promotion du changement des comportement ; (c) Aménagement des espaces sûrs pour les femmes et les filles ; (d) Gestion des cas, soutien psychosocial et psychologique ; (e) Référencement médical et mise en place des conventions de collaboration avec les structures sanitaires compétentes, et (f) Assistance juridique ;
- Avoir au moins une expérience dans la collecte de données éthiques sur la prise en charge des survivant(e)s de VBG ; et être familier avec les codes de bonne conduite y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet ;

- Avoir au moins une expérience dans le renforcement des systèmes locaux de redevabilité genre vulnérabilité, y compris la formation et sensibilisation sur la prévention VBG .

7. EXIGENCE EN LANGUE

Le/la Consultant(e) prestataire doit parler couramment le français et avoir d'excellentes compétences en rédaction, en présentation et en rapports ; la connaissance de l'anglais serait un plus.

8. DATE ET LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les candidats intéressés doivent déposer leur candidature au plus tard

(a) Maisharou_balla@yahoo.de avec CC à :

(b) rachmadougou1@yahoo.fr